

COMMUNIQUE DE PRESSE

La CPNE-FP et la FNAPSS signent une convention de partenariat



Paris, le 1^{er} octobre 2015.

En signant ce jour une convention de partenariat, Sébastien BOSCH, Président de la CPNE-FP, Jean Baptiste PLARIER, Président adjoint de la CPNE- FP et le Docteur Philippe CLERY MELIN, Président de la FNAPSS, réaffirment leurs nombreuses références communes et leur volonté de développer l'apprentissage dans la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif.

Depuis plus de 20 ans, la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif finance des formations par l'apprentissage, permettant à environ 1000 jeunes d'intégrer ce dispositif chaque année. Le partenariat formalisé aujourd'hui entre la CPNE-FP et la FNAPSS, qui regroupe la plupart des CFA du secteur, entérine cet engagement. Il souligne la détermination commune des deux instances à :

- **Promouvoir** l'apprentissage auprès des employeurs de la Branche, en leur apportant des réponses concrètes aux besoins de qualification de leurs personnels,
- **Présenter** ce dispositif de formation auprès des jeunes futurs professionnels ; dispositif qui a démontré toute sa pertinence et sa performance (+de 95% de réussite aux examens, près de 100% d'intégration professionnelle à 6 mois),
- **Intervenir** auprès des Pouvoirs publics et tous les Organismes du secteur sanitaire, social et médico-social pour favoriser le développement de l'apprentissage, voie d'excellence de la formation en alternance, et le pérenniser.

Cette convention de partenariat confirme l'implication de la Branche sur un plan financier et la résolution de la FNAPSS à apporter la plus grande visibilité aux conséquences financières en matière de suivi de l'activité des CFA concernés.

Elle souligne également, à partir d'orientations nationales, le souhait de la CPNE-FP, avec le concours de ses représentations régionales, de favoriser les initiatives en réponse à des besoins territoriaux. La FNAPSS, dont les associations adhérentes gestionnaires de CFA sont présentes dans toutes les régions métropolitaines, accompagne opportunément ce souhait.

Au regard de l'ensemble de ces dispositions, les conditions sont donc réunies pour **un engagement durable** au service des employeurs de la Branche et des jeunes salariés.

En savoir + : consultez <http://www.cpne-fp.fr/>

www.fnapss.org